

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2018 à 20.00 HEURES.

0. Administratif:

1. Présidence : M. Serge Carrard, syndic de la commune.
2. Début : à 20 h 00 précises.
3. Participants: 5 membres du conseil communal, la boursière et la secrétaire ; 42 citoyennes et citoyens actifs selon liste des présences contresignée; 5 personnes sont excusées.
4. Scrutateurs désignés: MM. Olivier Pochon et Pierre-Alain Davet.
5. Convocation : une circulaire à tous ménages, affichage au pilier public et insertion dans la feuille officielle No 48 du 30.11.2018.
6. Aucune remarque n'est retenue sur le mode de convocation ; le Syndic déclare ouverte cette assemblée où toutes les décisions seront verbalisées.

I. Procès-verbal de l'assemblée du 16 avril 2018 et approbation.

II. Budgets 2019:

- 2.1. budget de fonctionnement
- 2.2. fixation du coefficient d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques 2019 à 65 % de l'impôt cantonal de base
- 2.3. rapport de la commission financière
- 2.4. approbation du budget de fonctionnement
- 2.5. budget des investissements
 - 2.5.1 rénovation fontaine communale
- 2.6. rapport de la commission financière
- 2.7. approbation du budget des investissements

III. Désignation de l'organe de révision des comptes – approbation

IV. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes du district de la Broye

V. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée précédente du 16 avril 2018 (pages 362 à 365 du registre) n'est pas lu. Il a pu être consulté sur le site www.chatillon-broye.ch ou au secrétariat communal.

Aucune remarque formulée, l'assemblée adopte ce PV par un vote à main levée.

Décision: **L'assemblée accepte** le procès-verbal de l'assemblée du 16 avril 2018 à l'**unanimité**
(Les membres du CC n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

Suite page 367

II. Budgets 2019

2.1. Budget de fonctionnement

Le responsable des finances commente le budget de fonctionnement. Il donne également des explications détaillées sur les postes suivants :

Administration / rémunération des scrutateurs, frais de convocation, prestations à des tiers, **Ordre public** / dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs, **Enseignement et formation** / transports scolaires, participation au cercle scolaire, accueil extrascolaire, camp de ski, bourses d'apprentissage et d'études, achat de machines et mobilier, **Culte, culture et loisirs** / entretien places de parc et jardins, entretien de la place de jeux, animations du 3^{ème} âge, **Santé** / participation ambulance et Smur, soins à domicile, **Affaires sociales** / service social, **Transports et communication** / entretien des routes, **Protection et aménagement de l'environnement** / frais administratifs, entretien des installations, **Finances et impôts** / impôts.

Les réponses ou explications fournies par le responsable des finances, par la boursière ou par M. le Syndic donnent satisfaction générale.

2.2 Fixation du coefficient d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques 2019 à 65 % de l'impôt cantonal de base.

Après la récapitulation du budget de fonctionnement, le Syndic propose la diminution du taux de l'impôt communal valable pour l'exercice comptable 2019. Il précise que le présent budget a été établi sur la base de cette diminution de CHF 0.05.

Cette diminution peut être maintenue. Elle est valable pour l'année et est réadaptée d'année en année.

Décision : Par un vote à main levée, l'assemblée accepte la fixation du coefficient d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques 2019 à 65 % de l'impôt cantonal de base à l'unanimité.

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

2.3 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à Mme Elena Detrey, secrétaire de la commission financière. Elle informe que suite à son examen du 15 novembre 2018, la commission recommande l'approbation du budget de fonctionnement 2019, établi sur la base du taux de l'impôt communal fixé à 65 %.

La récapitulation du budget 2019 de fonctionnement est présentée ainsi :

Charges	CHF	1'562'177.55
Produits	CHF	1'492'077.55
Excédent de charges	CHF	70'100.00

2.4. Approbation du budget de fonctionnement

Ce budget est proposé à la sanction de l'assemblée par un vote à main levée.

Décision: L'assemblée accepte le budget 2019 de fonctionnement à l'unanimité.

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

2.5. Budget des investissements

Le responsable des finances présente le dossier des investissements projetés en 2019.

2.5.1 Rénovation fontaine communale

M. Daniel Martin présente le projet de réfection de la fontaine du Tilleul en pierres naturelles de la Molière.

Décision: L'assemblée accepte l'investissement de CHF 40'000.00 pour la rénovation fontaine communale par 41 oui et une abstention.

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

2.6. Rapport de la Commission financière

Mme Elena Detrey informe que la commission financière n'a pas de remarque particulière et recommande l'approbation du budget d'investissement 2019.

La récapitulation du budget 2019 des investissements est présentée ainsi:

Charges	CHF	40'000.00
Produits	CHF	0.00
Excédent des charges	CHF	40'000.00

2.7. Approbation du budget des investissements

Ce budget est proposé à la ratification de l'assemblée par un vote à main levée.

Décision: L'assemblée accepte le budget 2019 des investissements par 41 oui et une abstention.

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

Le Syndic remercie l'assemblée pour son expression et la confiance qu'elle accorde au conseil communal ainsi qu'à la commission financière.

III. Désignation de l'organe de révision des comptes – approbation

M. Daniel Martin informe que nous devons tous les 6 ans au plus changer de fiduciaire pour la révision des comptes de la Commune. Le Conseil présente la liste des fiduciaires contactées. Le choix se porte sur Fidexpert car cette fiduciaire a une bonne expérience en tant que révision des communes et de plus elle est la meilleure marché.

Décision: L'assemblée accepte le nouvel organe de révision par **41 oui et une abstention**

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

IV. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes du district de la Broye

M. Hansjörg Hofpeter présente les statuts du CO. Ces statuts ont pu être consultés sur notre site internet.

Décision: L'assemblée accepte la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes du district de la Broye par **41 oui et une abstention**

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

V. Divers

M. le Syndic donne les informations suivantes :

- Il présente les statistiques du radar que nous avons placé à La Vuardaz.
- Il donne une information sur les cartes CFF. Notre Commune ne dispose pas de cartes, mais une liste est à disposition pour les personnes intéressées.
- Il informe que nous avons reçu l'acceptation pour l'aménagement d'un passage piétons à l'Arzillier.
- Il rappelle que la route de la Côte a été refaite à neuf.
- Le projet de CO de Cugy avance bien. L'association des communes a accepté ce projet et il sera soumis à une votation populaire le 10 février 2019.
- Il remercie les participants pour les corvées communales.
- Il communique à la population que le Domaine du Bugnonnet offrira le vin chaud le 15 décembre 2018 à la Déchetterie.

Questions :

M. Walter Schäfer trouve que la commune demande trop pour les personnes âgées qui ne peuvent pas participer aux corvées. M. le Syndic lui répond qu'il a la possibilité de mandater une autre personne pour effectuer les corvées à sa place.

M. Jean-Marc Ducrest rappelle que le samedi 8 décembre 2018 était un jour férié et que la déchetterie était fermée.

M. Louis-Marc Corminboeuf informe qu'il y a eu une tentative de cambriolage près de chez lui et recommande aux citoyens d'être attentifs à cette problématique.

La parole n'est plus demandée, M. le Syndic informe l'assemblée que le conseil communal reste à disposition pour toutes questions ou informations et invite tous les participants à partager le verre de l'amitié. L'assemblée est levée à 21 h 04.

Châtillon, le 10 décembre 2018

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Le syndic :

M. Vocat

S. Carrard
